



Faits saillants du plan d'activités 2016–2019

Table des matières

RÉSUMÉ	3
APERÇU DES RÉSULTATS DE 2015-2016 (JUSQU'ICI)	5
OBJECTIFS DE 2016 À 2019	10
Total des recettes et des dépenses.....	10
MANDAT ET LOI HABILITANTE	11
APERÇU DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS ACTUELS ET FUTURS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : 2016-19	12
ANALYSE CONJONCTURELLE	18
Situation économique	18
Marchés financiers.....	18
Initiatives gouvernementales	19
Conformité réglementaire	20
INITIATIVES FAISANT INTERVENIR DES TIERS	20
PLAN DE MISE EN ŒUVRE	20
PLAN DE COMMUNICATION	20
Plan d'activités	20
Autres communications.....	20
ORGANIGRAMME	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

RÉSUMÉ

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société d'État provinciale établie en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »). Les initiatives figurant dans le *plan d'activités 2016-2019* de l'OOF seront axées sur l'atteinte, dans un horizon de planification de 3 ans, des objectifs établis dans la Loi, ainsi que sur la communication des résultats associés aux plans d'activités des années antérieures. Voici les principales initiatives du plan pour la période de 2016 à 2019 :

1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province en créant et en mettant en œuvre le plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité. Ce plan offre des renseignements essentiels sur le programme d'emprunt – notamment sur la structure des échéances, les objectifs en matière de diversification ainsi que les stratégies en matière de relations avec les investisseurs, de liquidité, de taux variables, de taux de change et de risque de crédit –, en plus de fournir un aperçu des principaux risques et des stratégies d'atténuation du risque.
2. Gérer la dette, les placements et le risque financier de la province ainsi que l'Ontario Nuclear Funds Agreement et contribuer à la création du plan financier et des perspectives budgétaires de la province en s'efforçant de générer des économies à partir d'activités prudentes de gestion de la dette et de placement des réserves de liquidités en fonction des limites d'exposition au risque, et à partir des fonds d'investissement centralisés et réservés associés à divers organismes publics. Cela nous demande également de gérer les placements liés à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) en collaboration avec Ontario Power Generation (OPG) afin de veiller à ce que notre exposition aux risques en matière de taux d'intérêt, de taux de change et de crédit respecte les limites établies dans les politiques, et de contribuer à la préparation du budget annuel, de l'exposé annuel d'automne et des documents financiers trimestriels de la province.
3. Gérer les relations financières clés en créant et en cultivant des relations avec des investisseurs dans les marchés existants et nouveaux ainsi que des relations avec les banques, les prestataires de services financiers et les courtiers en placement. Cela nous demande de créer et publier sur le site Web de l'OOF des produits fournissant des renseignements utiles pour les relations avec les investisseurs et d'autres mises à jour. Maintenir d'étroites relations et un dialogue continu avec les agences de notation afin qu'elles demeurent au courant de la situation, des priorités et des initiatives de la province en ce qui a trait aux finances. Nous nous chargeons également de remplir des documents déposés auprès de l'organisme américain Securities & Exchange Commission (SEC) et d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières.
4. Fournir des services décentralisés de gestion de la trésorerie et bancaires à tous les ministères et des services financiers de règlement, de paiement, de production de rapports, de technologies de l'information et au client au programme du Trésor en mettant en œuvre des solutions efficaces en matière de trésorerie pour la province et les organismes publics visés. Veiller à ce que la province dispose en tout temps d'une quantité suffisante de liquidités pour satisfaire à ses obligations financières, et continuer à collaborer avec les autres ministères pour prodiguer des conseils sur les éléments associés aux services bancaires et à la gestion de la trésorerie des initiatives du gouvernement, ainsi que des conseils sur la modification des normes comptables et son incidence sur la dette de la province et les intérêts sur cette dette.
5. Prodiger des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité, et mettre en œuvre les projets et politiques en question en offrant des analyses et des conseils sur les emprunts les moins coûteux, les placements et la gestion du risque dans les organismes publics, sur d'autres propositions financières ainsi que sur des dossiers de décision en matière de soutien opérationnel. Cela nous demande de prodiguer des conseils sur les transactions qui pourraient avoir une incidence sur l'endettement ou le passif éventuel de l'Ontario, y compris les garanties offertes par la province. Offrir des analyses stratégiques et financières et contribuer au soutien et à la mise en œuvre des activités de modélisation, au besoin, quant aux initiatives, aux

politiques et au financement relatifs à l'électricité, y compris l'ONFA, qui pourraient avoir des répercussions fiscales, financières ou économiques sur la province ou la SFIEO.

6. Veiller à ce que l'exécution du plan de continuité des activités (PCA) de l'OOF soit couronnée de succès en passant en revue et en révisant le cadre organisationnel et les plans des divisions en ce qui a trait au PCA et mener des exercices d'essai du PCA à l'échelle de l'organisation.

APERÇU DES RÉSULTATS DE 2015-2016 (JUSQU'ICI)

L'Office ontarien de financement (OOF) a accompli ce qui suit en appui aux orientations stratégiques figurant dans le plan d'activités 2015-2018¹ :

1. *Mettre en application le programme d'emprunt de la province*

- Au 29 janvier 2016, l'OOF avait contracté des emprunts de 28,4 milliards de dollars (94 pour cent) par rapport à un objectif d'emprunt à long terme de 35,0 milliards de dollars pour 2015-2016. Environ 78 pour cent des emprunts à long terme ont été contractés sur le marché du dollar canadien.
- La campagne 2015-2016 des Obligations d'épargne de l'Ontario (OÉO) a généré 66,5 millions de dollars.
- Les objectifs fixés dans le plan de gestion du financement, de la dette et de l'électricité 2015-2016, document approuvé par le conseil d'administration de l'OOF, sont en voie d'être atteints, et l'OOF prévoit les réaliser avant la fin de l'exercice financier.
- L'OOF a dégagé un niveau de liquidité suffisant pour que la province puisse satisfaire à l'ensemble de ses engagements financiers et obligations en matière de paiements, ce qui témoigne principalement du fait que notre programme d'emprunt à long terme a constamment une longueur d'avance sur les prévisions.
- L'OOF a réussi à déterminer un prix pour la deuxième obligation verte de l'Ontario le 22 janvier 2016. Cette obligation à sept ans de 750 \$ a été émise en vue de financer cinq projets d'infrastructure verts qui mettent l'accent sur les transports propres, la conservation et le rendement énergétique. L'Ontario a accueilli trois investisseurs, en plus d'ajouter sept noms à sa base d'investisseurs en dollars canadiens.
- Nous avons fait profiter le programme d'obligations vertes de notre savoir-faire dans les domaines de la comptabilité et de la production de rapports pour ces instruments de placement qui ont su satisfaire aux exigences établies par la communauté des investisseurs. L'OOF a créé un bulletin d'information sur les obligations vertes qui renseigne les investisseurs sur l'utilisation du produit des ventes de la première obligation verte, sur le processus de sélection des projets et sur l'évolution du projet de SLR Eglinton Crosstown.

2. *Gérer la dette, les placements et le risque financier de la province ainsi que l'Ontario Nuclear Funds Agreement, et contribuer à l'élaboration du plan financier et des perspectives budgétaires de la province*

- On prévoit actuellement que les dépenses en intérêts sur la dette seront de 11 200 millions de dollars en 2015-2016, soit 200 millions de dollars de moins que les prévisions du Budget 2015. Cela s'explique principalement par des taux d'intérêt plus faibles que prévu.
- Nous avons géré les fonds du Fonds de garantie des prestations de retraite, de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, de la Fondation Trillium de l'Ontario, d'Infrastructure Ontario, de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants et du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario ainsi qu'un engagement de capital de la Société ontarienne de financement de la croissance.
- En collaboration avec Ontario Power Generation (OPG), nous avons géré les placements des Used Fuel and Decommissioning Segregated Funds (fonds réservés pour la gestion du combustible épuisé et pour le déclassement) qui ont été créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). La valeur des fonds est passée de 15 milliards de dollars au 1^{er} janvier 2014 à environ 17,9 milliards de dollars au 1^{er} novembre 2015.
- L'OOF a également contribué aux efforts de la province en ce qui a trait au budget et aux résultats financiers trimestriels, notamment l'aperçu sur le secteur de l'électricité et les actifs connexes. L'OOF a de plus fourni son expertise-conseil relativement à l'incidence potentielle des initiatives visant les

¹ L'exercice financier de l'OOF prend fin le 31 mars 2015, mais les résultats quantitatifs en matière de rendement sont fournis au 31 décembre 2015, sauf indication contraire.

intérêts sur la dette, aux objectifs en matière d'emprunts, aux cotes de crédit et aux réactions des marchés financiers.

- Nous avons mis au service du groupe de travail sur la gestion d'actifs mis en commun notre savoir-faire en matière de modélisation, de conception et de mise en œuvre d'une organisation de gestion d'actifs mis en commun par des institutions du secteur public ontarien au sens large.
3. *Gérer les relations financières clés*
- L'OOF a organisé des tournées de présentation, des rencontres en personne et des téléconférences afin de discuter avec des investisseurs du Canada, des États-Unis et d'Asie, ainsi que des rencontres aux bureaux de l'OOF. L'OOF a fourni des premiers conférenciers et des participants à des groupes d'experts pour des conférences du secteur à Toronto et à New York, en plus de faire la promotion du rôle de Toronto à titre de centre financier international.
 - L'OOF a entrepris une refonte approfondie de son site Web afin d'améliorer la fonctionnalité, d'ajouter des renseignements supplémentaires à l'intention des investisseurs et d'atteindre l'accessibilité totale pour les appareils mobiles.
 - L'OOF a continué à entretenir d'étroites relations, notamment grâce à des discussions en continu, avec les agences de notation et les banques qui souscrivent et placent les obligations de la province au Canada et ailleurs dans le monde. Plus précisément, l'OOF a tenu ces organisations au courant des priorités et des initiatives du gouvernement ainsi que de certains documents financiers trimestriels et annonces publiques, sans oublier le *Budget 2015*, les Comptes publics de l'Ontario 2014-2015, le document *Perspectives économiques et revue financière de 2015* (exposé annuel d'automne) et le premier appel public à l'épargne d'Hydro One.
 - L'OOF s'est assuré de répondre aux exigences réglementaires de plus en plus rigoureuses, notamment en matière de divulgation, et a entretenu d'étroites relations avec les organismes de réglementation des marchés de capitaux internationaux.
 - L'OOF a réalisé un suivi de l'exposition au risque de crédit associé aux banques avec lesquelles nous avons des relations.
4. *Fournir des services de gestion de la trésorerie et des services bancaires ainsi que des services de règlement, de paiement, de production de rapports, des services financiers et des services aux clients.*
- L'OOF a offert des services bancaires centralisés à la province en réalisant une gestion stratégique des relations avec les banques ainsi que des services efficaces de gestion de la trésorerie en minimisant les intérêts associés au service de la dette.
 - L'OOF a continué à fournir des services de gestion de la trésorerie à cinq organismes publics et sociétés d'État, dont le Fonds de garantie des prestations de retraite, la Société ontarienne de financement de la croissance et la Société ontarienne d'assurance-dépôts.
 - L'OOF a géré les exigences complexes en matière de flux de trésorerie et de règlement associées au premier appel public à l'épargne d'Hydro One en s'assurant que ces transactions de grande envergure devant être réglées en temps voulu soient conclues de façon rapide et exacte.
 - L'OOF a continué de prodiguer des conseils aux ministères sur l'application de la directive sur la gestion de la trésorerie en tenant compte des priorités du gouvernement, notamment le mécanisme de plafonnement et d'échange applicable à l'Ontario.
 - L'OOF a continué de participer de façon stratégique et d'offrir des conseils au groupe de travail interministériel, au comité directeur exécutif et au bureau de coordination des entreprises de PCI (Payment Card Industry).
 - L'OOF a géré de façon efficace et en temps voulu la transition complexe des ministères vers les nouveaux services de traitement des paiements par carte de débit ou de crédit pour la province. Cette réussite a exigé une coordination des ministères, des fournisseurs de services internes et externes à l'échelle de la FPO, plus de deux mille éléments d'équipement et plus de trente sites Web. L'équipe chargée de la transition à l'OOF a été récompensée par un prix Stella saluant le partenariat et le rôle qu'a joué l'équipe dans cette transition couronnée de succès.

- L'OOF a continué à collaborer avec le ministère des Services sociaux et communautaires en commençant à remplacer le versement des prestations d'assistance sociale par chèques par un versement sur des cartes rechargeables qui conviennent aux personnes n'ayant pas de compte bancaire et qui offrent à tous les Ontariens des économies et des services améliorés.
 - L'OOF a appuyé l'initiative de Paiements Canada (auparavant, Canadian Payments Association) visant à moderniser les systèmes de compensation et de règlement canadiens, ainsi que les consultations sur la modernisation auprès des provinces réalisées par le receveur général.
 - L'OOF a continué à offrir de façon efficace et en temps voulu des services de règlement et de paiement liés à la gestion des portefeuilles de dette de la province et de la SFIEO et aux contrats d'achat d'électricité pour le compte des producteurs privés d'électricité.
 - L'OOF, au nom des communautés d'emprunteurs de la plupart des provinces, a continué à exercer de la pression sur le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) en ce qui a trait à sa nouvelle norme sur les instruments financiers. Les préoccupations de l'Ontario, qui ont trouvé écho dans d'autres provinces, ont mené à un report de la mise en œuvre de la norme par le CCSP au 1^{er} avril 2019, ainsi qu'à un engagement de l'organisme à l'égard de la création de solutions de rechange qui tiennent compte des préoccupations des provinces.
 - L'OOF a fourni les états financiers de certains organismes publics, ainsi que des rapports sur la dette, les instruments dérivés et les placements de la province. Comme c'était le cas pour les dernières années, les états financiers de l'OOF pour 2014-2015 ont obtenu une certification sans réserve de la part du Bureau du vérificateur général. Encore une fois, le Bureau du vérificateur général n'a trouvé aucun problème important dans les rapports sur la dette et les intérêts sur la dette de la province.
5. *Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et mettre en œuvre les politiques et projets en question*
- L'OOF a offert des conseils sur les projets d'immobilisation et les options qui s'offrent aux ministères et aux entités du secteur public.
 - L'OOF a continué son examen des dossiers de décision relatifs aux demandes d'emprunt destinées à l'OOF et issues d'organismes publics, dont certains collèges, conseils scolaires et sociétés d'État de l'Ontario, et prévoit accorder de nouveaux prêts à long terme qui se chiffreront globalement à 372 millions de dollars. L'OOF évalue à 30 millions de dollars les économies annuelles associées au programme de prêts, pour des économies totales d'environ 180 millions de dollars depuis le début du programme.
 - L'OOF a continué à prodiguer des conseils sur l'émission de titres de créances municipaux et autres activités d'investissement municipales, ce qui comprend l'accroissement des pouvoirs dont jouit la Ville de Toronto en matière d'investissement et l'adoption par la ville de la norme Prudent Investor (Investisseur avisé).
 - L'OOF a offert des analyses et du soutien financiers en appui à la structuration d'une facilité de prêt provinciale visant à appuyer l'établissement et le financement des coûts de préouverture du nouveau Régime de retraite de la province de l'Ontario. L'OOF a fourni des analyses et des conseils visant une efficacité, une transparence et une responsabilité accrues pour le Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, ce qui a mené à la dissolution de la Fiducie pour les prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, au transfert des prêts étudiants au ministère de la Formation et des Collèges et Universités et à la mise en œuvre d'un processus simplifié faisant que le ministère responsable d'un programme chercherait à obtenir un crédit et émettre les nouveaux prêts directement aux étudiants, plutôt que par l'entremise de la Fiducie.
 - L'OOF a réalisé un suivi des modalités des prêts et garanties de prêts, a examiné des propositions et a prodigué des conseils au sous-ministre et au ministre en ce qui a trait aux options proposées pour modifier les garanties de prêts ainsi que les prêts et les contrats connexes.
 - L'OOF a élaboré des analyses et prodigué des conseils sur les investissements de la province dans le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR), le Northleaf Venture Catalyst Fund (NVCF) et le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). Le directeur général de l'OOF

est vice-président du conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC), qui gère la participation de la province dans ces trois fonds.

- L'OOF a prodigué des conseils et des analyses sur les dettes latentes et les conventions d'indemnisation proposées par les ministères et organismes publics qui auraient pour effet d'accroître l'endettement de la province, ce qui comprend les dettes et indemnisations latentes pour les grands projets d'infrastructure, les baux immobiliers ou, dans un sens plus large, les emprunts dans le secteur public.
- L'OOF a fourni des analyses et des conseils sur les changements qui pourraient être apportés à l'application, dans certaines circonstances, de l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière* en ce qui a trait aux contrats conclus par des entités du secteur public qui auraient pour effet d'accroître l'endettement ou les dettes latentes de la province.
- L'OOF a prodigué des conseils aux ministères et sociétés d'État en ce qui a trait à des stratégies de restructuration de la dette.
- L'OOF a fourni des analyses et des conseils au gouvernement et a appuyé la mise en œuvre de la recommandation du Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux visant à élargir l'actionariat d'Hydro One et à vendre Hydro One Brampton ou à réaliser une fusion de la société avec d'autres distributeurs. Le personnel de l'OOF a participé au développement, à la gestion et à l'exécution du premier appel public à l'épargne d'Hydro One qui a eu lieu le 5 novembre, de transactions préalables et de ventes d'actions connexes.
- Par l'entremise d'un groupe de travail, et en collaboration avec Infrastructure Ontario et d'autres services gouvernementaux, fourni des analyses et des conseils en soutien à l'atteinte de l'objectif de dégager la valeur des biens immobiliers provinciaux, notamment en avançant la vente du terrain sur lequel se trouve le siège social de la LCBO, et du siège social d'OPG.
- L'OOF a offert des analyses et des conseils stratégiques sur la mise en œuvre du Fonds Trillium et a proposé des modifications de la *Loi de 2014 sur les Fonds Trillium* en vue d'appuyer les engagements du gouvernement en matière d'optimisation des actifs et d'investissements en infrastructure publique.
- Le directeur général de l'OOF a siégé au comité d'examen du Fonds pour l'emploi et la prospérité (FEP) des sous-ministres adjoints (SMA).
- L'OOF a fourni des analyses et des conseils et a établi l'impact financier du secteur de l'électricité et des initiatives d'optimisation des actifs sur le budget annuel, l'exposé annuel d'automne, les comptes publics et les finances trimestrielles de la province.
- L'OOF a offert un soutien aux politiques et initiatives en matière d'électricité, mettant l'accent sur l'incidence potentielle sur les plans budgétaire, financier et économique pour la province et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), y compris des analyses et des conseils en soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel de l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO); l'OOF contribue à la mise en œuvre (en cours) du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord et du processus d'examen en cours, du programme de Prestation ontarienne pour l'énergie propre et du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité; l'OOF fournit des analyses et des conseils au ministre des Finances en ce qui a trait aux estimations et aux rapports concernant le reliquat de la dette insurmontable du secteur de l'électricité, ainsi que des analyses et des conseils sur la mise en application du retrait après le 31 décembre 2015 du Programme de la redevance de liquidation de la dette touchant les factures des utilisateurs faisant l'objet d'un tarif résidentiel, et sur les modifications apportées à la *Loi de 1998 sur l'électricité* afin de retirer ces frais des factures des consommateurs ne faisant pas l'objet d'un tarif résidentiel dès le 1^{er} avril 2018.
- L'OOF a fourni des analyses et des conseils sur les nouvelles facilités de prêt proposées et a poursuivi l'application des accords de prêt existants la SFIEO et OPG en ce qui a trait aux projets d'approvisionnement et au refinancement des créances arrivant à échéance.
- L'OOF a poursuivi la mise en œuvre d'une facilité de crédit entre l'OOF et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) touchant les liquidités, et a également fourni des

analyses et des conseils visant à veiller à la supervision financière et à la gouvernance de ces facilités de crédit après la fusion de l'IESO et de l'OPA.

- L'OOF a poursuivi la mise en œuvre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones, dont l'objectif est de faciliter les prises de participation des Autochtones aux projets associés aux énergies renouvelables et au transport d'énergie. Au 31 décembre 2015, 7 garanties d'une valeur totale supérieure à 200 millions de dollars avaient été approuvées en vertu du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones. Toutes les demandes sont examinées en collaboration avec un ou plusieurs tiers fournisseurs de services de contrôle diligent.
 - L'OOF a poursuivi la mise en œuvre de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), notamment en réalisant un suivi de la valeur des fonds réservés et de l'élaboration du plan type d'OPG pour l'ONFA devant être soumis en 2016, et en examinant à des fins de suivi la présentation par OPG du budget annuel, son admissibilité aux décaissements et ses demandes de décaissement conformément à l'ONFA et en réalisant une surveillance des garanties provinciales offertes à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) en vertu de l'ONFA dans le cadre des exigences en matière de garanties financières de la CCSN à l'endroit d'OPG.
 - L'OOF a offert des analyses et des conseils sur les initiatives d'approvisionnement électrique, notamment la remise à neuf de centrales nucléaires.
 - L'OOF a continué d'appuyer les discussions liées au développement de l'infrastructure et à la gestion des projets dans le Cercle de feu.
 - L'OOF a fourni des analyses et des conseils sur les politiques de soutien à la consolidation du secteur des sociétés de distribution locale de l'Ontario.
6. *Veiller à ce que toute exécution du plan de continuité des activités (PCA) décentralisé de l'OOF soit couronnée de succès*
- L'OOF a passé en revue et mis à jour le cadre organisationnel relatif au PCA.
 - Les divisions ont réalisé des essais mensuels afin de s'assurer de l'examen et de la mise à jour de leurs plans respectifs.
 - L'OOF a mené deux essais d'application du PCA à l'échelle de l'organisation, pour ensuite apporter des améliorations au plan découlant des résultats des essais.
 - L'OOF a passé en revue la composition des équipes de direction et de soutien de l'organisation en ce qui a trait au PCA.

OBJECTIFS DE 2016 À 2019

Voici les principaux objectifs pour la période de 2016 à 2019 :

1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province
2. Gérer la dette, les placements et le risque financier de la province, et contribuer à l'élaboration de son plan financier et de ses perspectives budgétaires
3. Gérer les relations financières clés
4. Fournir des services de gestion de la trésorerie, des services bancaires ainsi que des services de règlement, de paiement, de production de rapports, des services financiers et des services aux clients
5. Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et mettre en œuvre les politiques et projets en question
6. Veiller à ce que toute exécution du plan de continuité des activités décentralisé de l'OOF soit couronnée de succès

Total des recettes et des dépenses

<i>(en milliers de dollars)</i>	2015-2016	
	Au budget	Prévision provisoire
Total des recettes	29 594	29 536
Total des dépenses	26 527	26 469
Excédent net	3 067	3 067

MANDAT ET LOI HABILITANTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société d'État provinciale établie en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »). La Loi établit les objectifs de l'OOF. Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt et d'investissement pour la province de l'Ontario et gère la dette de la province;
- offre des services de gestion de la trésorerie et d'autres services financiers à la province;
- prodigue des conseils sur des questions financières aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et d'autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent par l'entremise de l'OOF ou de sources externes.

L'OOF fournit également une vaste gamme de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) ainsi qu'à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

La LGFP décrit aussi certains pouvoirs financiers exercés par les employés de l'OOF pour le compte du ministre des Finances en vue de réaliser les emprunts de la province, de gérer sa dette et de placer ses réserves de liquidités.

APERÇU DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS ACTUELS ET FUTURS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : 2016-19

Nos activités seront axées sur le soutien aux orientations stratégiques présentées ci-dessous :

1. Mettre en application le programme d'emprunt de la province

Aperçu

L'OOF s'efforce de veiller à ce que les emprunts de la province et de la SFIEO soient avantageux sur le plan financier. Les prévisions pour l'ensemble des emprunts publics à long terme se chiffrent à 30,1 milliards de dollars pour 2016-2017 et à 24,4 milliards de dollars pour 2017-2018. Cette année, les objectifs pourraient s'avérer difficiles à atteindre en raison de la situation économique mondiale et de celle du marché, ainsi que des restrictions en matière de ressources avec lesquelles l'OOF doit composer. Des interdictions d'emprunter vont de plus limiter les périodes durant lesquelles l'OOF a accès au marché. Il pourrait être nécessaire d'emprunter plus de 3 milliards de dollars par mois lorsque ces interdictions ne sont pas en vigueur afin de pouvoir satisfaire aux exigences annuelles en matière d'emprunts. Voici quelques autres défis auxquels l'OOF fait face :

- les exigences d'emprunt constamment élevées de la province, y compris des montants qui devront provenir de l'extérieur du Canada;
- la concurrence sur les marchés des autres emprunteurs importants établis à l'intérieur et à l'extérieur du pays;
- les exigences réglementaires en évolution comme Bâle III et Dodd-Frank qui continuent de rendre la couverture de la dette extérieure plus coûteuse et plus difficile à obtenir dans la mesure requise par la province;
- les défis potentiels associés à la cote de crédit de l'Ontario. Un abaissement de la cote pourrait entraîner une hausse des coûts des emprunts;
- la gestion des baisses de la cote et des faillites des contreparties et la poursuite de l'utilisation de swaps garantis visant à atténuer le risque de crédit.

Plan de mise en œuvre

- Élaborer les plans annuels de gestion du financement, de la dette et de l'électricité aux fins d'une approbation par le conseil d'administration de l'OOF avant la transmission au ministre.
- Répondre aux besoins de la province en matière de financement de façon économique et prudente.
- Gérer la campagne des Obligations d'épargne de l'Ontario.
- Poursuivre la surveillance du marché des obligations vertes en vue de noter des occasions d'émission dans le cadre du programme d'obligations vertes.

2. Gérer la dette, les placements et le risque financier de la province, et contribuer à l'élaboration de son plan financier et de ses perspectives budgétaires

Aperçu

L'OOF gère les portefeuilles de dette et de réserves de liquidités ainsi que des fonds d'investissement pour le compte de divers organismes publics, en plus de réaliser une gestion conjointe des Ontario Nuclear Funds avec OPG. L'OOF atténue les risques financiers associés à ses activités sur les marchés de capitaux en appliquant des politiques de gestion du risque caractérisées par la prudence qui visent à minimiser les risques financiers grâce à un respect des limites approuvées en matière d'exposition au risque et de pertes. Les limites en matière de politiques de gestion du risque et d'exposition au risque des divers programmes sont approuvées par le conseil d'administration de l'OOF. L'OOF participe de plus à l'atteinte des objectifs en matière d'intérêts sur la dette, d'emprunt et de gestion de la dette, aux

prévisions budgétaires reliées à l'incidence du secteur de l'électricité, à l'exposé annuel d'automne et à d'autres documents financiers publiés tous les trimestres.

Plan de mise en œuvre

- Générer des économies à partir des activités prudentes de gestion de la dette et de placement des réserves de liquidités en fonction des limites d'exposition au risque, et à partir des fonds d'investissement centralisés et réservés associés à divers organismes publics. Gérer les placements associés à l'ONFA en collaboration avec OPG.
- Veiller à ce que les taux d'intérêt, les taux de change et l'exposition au crédit se trouvent à l'intérieur des limites établies dans les politiques.
- Collaborer au budget annuel de la province, à l'exposé annuel d'automne et aux autres documents financiers publiés tous les trimestres, notamment par l'aperçu sur le secteur de l'électricité; prodiguer des conseils sur l'incidence potentielle des initiatives relatives aux intérêts sur la dette, les objectifs en matière d'emprunt, les cotes de crédit et les réactions des marchés financiers. Continuer à jouer un rôle important en ce qui a trait à la rédaction du budget annuel et des états financiers trimestriels de la province en fournissant en temps voulu des renseignements financiers exacts et en produisant le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette du budget et de l'exposé annuel d'automne.
- Continuer à mettre en œuvre les changements applicables en vertu des exigences des réformes financières et réglementaires, notamment les conséquences en constante évolution de Bâle III et Dodd-Frank.

3. *Gérer les relations financières clés*

Aperçu

L'OOF veille à ce que les investisseurs et la communauté financière au Canada et à l'étranger obtiennent des renseignements financiers à jour en temps opportun afin de pouvoir prendre des décisions éclairées au sujet des titres de créance de la province de l'Ontario. Les activités de relations avec les investisseurs de l'OOF soutiennent l'atteinte des objectifs du programme d'emprunt en conservant les investisseurs qui optent pour les titres de la province et en en trouvant de nouveaux. L'OOF veille également à ce que les agences de notation comprennent les politiques, le budget et le rendement financier de la province et témoignent de ces facteurs comme il se doit dans leurs rapports et leurs décisions relatives aux cotes.

L'OOF gère les relations que le gouvernement entretient avec les institutions financières, et plus particulièrement les principales banques canadiennes et internationales, leurs filiales axées sur le courtage de valeurs mobilières ainsi que leurs agents de dépôt et agents financiers. Cela comprend l'acquisition et le suivi, pour le compte de la province et de certaines sociétés d'État, de produits et services avantageux sur le plan financier.

Plan de mise en œuvre

- Appuyer le programme d'emprunt de la province en établissant et en cultivant des relations avec les investisseurs dans les marchés actuels et de nouveaux marchés. Créer en temps opportun des produits fournissant des renseignements utiles pour les relations avec les investisseurs, notamment des mises à jour du site Web de l'OOF.
- Maintenir d'étroites relations et un dialogue continu avec les agences de notation afin qu'elles demeurent au courant de la situation, des priorités et des initiatives de la province en ce qui a trait aux finances.

- Gérer les relations qu'entretient l'Ontario avec les banques, les prestataires de services financiers et les maisons de courtage de valeurs mobilières.
 - Déposer les documents réglementaires exigés par les organismes suivants et tout autre organisme de réglementation pertinent : Securities & Exchange Commission (SEC) aux États-Unis, United Kingdom Listing Authority (UKLA), Bourse du Luxembourg (BdL) et Australian Securities Exchange (ASX). Mener les conférences téléphoniques exigées dans le cadre du contrôle diligent avec les preneurs fermes et courtiers associés aux titres de créance de la province et avec leurs conseillers juridiques.
 - Conclure des swaps garantis et réaliser leur tenue en collaboration avec les banques jouant le rôle de contreparties en vue de limiter les pertes financières qui résulteraient d'un incident de crédit.
 - Gérer les changements découlant des réformes du domaine financier et de la réglementation connexe, notamment en jouant le rôle de liaison avec les responsables de la réglementation et leurs avocats, au besoin.
4. *Fournir des services de gestion de la trésorerie, des services bancaires ainsi que des services de règlement, de paiement, financiers et de production de rapports.*

Aperçu

L'OOF offre à la province des services bancaires et de gestion de la trésorerie centralisés. Une prestation efficace de ces services permet une prestation efficiente des services provinciaux et contribue à minimiser les intérêts associés au service de la dette. L'OOF est responsable des fonctions de règlement, de paiement, de comptabilité et de production de rapports associées aux programmes de gestion de la dette de la province et de la SFIEO, ainsi qu'à la production des rapports des organismes publics.

Plan de mise en œuvre

- Cibler et mettre en œuvre des solutions de trésorerie efficaces pour la province et certains organismes publics clients.
- Veiller à ce que la province dispose en tout temps de suffisamment de liquidités pour satisfaire à ses obligations.
- Même si les mesures visant le respect des normes sur la sécurité du secteur des cartes de paiement en sont maintenant à l'étape de maintien, l'OOF va continuer à travailler avec les autres parties intéressées de la FPO et le nouveau responsable de l'acquisition de cartes de crédit et de débit afin de veiller à ce que les examens externes obligatoires de la conformité continuent à produire des résultats positifs.
- Maintenant que la transition est achevée, l'OOF continue de collaborer avec le nouveau responsable de l'acquisition de cartes de crédit et de débit afin de générer des économies en améliorant les processus de paiement et de règlement.
- Continuer à collaborer avec le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) et avec le groupement pour les services sociaux en vue du lancement d'une carte de paiement rechargeable destinée aux prestataires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).
- Continuer de prodiguer des conseils aux ministères et organismes publics en ce qui a trait aux éléments des initiatives gouvernementales touchant les services bancaires et la gestion de la trésorerie et en ce qui a trait aux options convenables sur le plan des services bancaires.
- Continuer à collaborer avec les associations sectorielles et les gouvernements fédéral et provinciaux sur des initiatives de modernisation. Poursuivre la prestation rigoureuse et en temps opportun à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario de services de règlement et de paiement, notamment le règlement des contrats d'alimentation électrique de la SFIEO.

- Travailler au remplacement du système de financement des organismes publics par un nouveau système développé à l'interne, mais administré à l'externe qui est en mesure de traiter les divers types de prêts que la province accorde à Infrastructure Ontario.
- Poursuivre la prestation rigoureuse et en temps opportun de services de production de rapports financiers à la province en ce qui a trait à la dette, aux produits dérivés et aux placements. Continuer à produire en temps opportun pour le compte des organismes publics des états financiers exacts qui permettront de réussir les examens réalisés par le conseil d'administration de l'OOF et le Bureau du vérificateur général.
- Poursuivre la collaboration avec le Bureau du contrôleur provincial en vue de fournir une rétroaction à valeur ajoutée sur le chapitre 2 du rapport annuel du Vérificateur général de l'Ontario qui porte sur les Comptes publics de l'Ontario.
- Continuer à suivre et à évaluer tout nouveau développement dans le domaine comptable qui touche les rapports que la province ou ses organismes doivent produire et qui est associé à l'International Accounting Standards Board, au Financial Accounting Standards Board aux États-Unis, au Conseil des normes comptables ou au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés Canada (CPAC).
- Continuer à collaborer de façon active avec les autres provinces à l'examen réalisé par le CCSP portant sur la nouvelle norme sur les instruments financiers, notamment en créant des options de rechange qui répondent aux préoccupations des provinces. Continuer d'agir à titre de liaison avec le Bureau du contrôleur provincial et, si nécessaire, le Bureau du vérificateur général de l'Ontario en ce qui a trait aux communications avec le CSSP.

5. *Prodiguer des conseils sur les politiques et projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et mettre en œuvre les politiques et projets en question*

Aperçu

L'OOF offre des analyses et des modélisations ainsi que des conseils financiers au ministère des Finances, à d'autres ministères, à la SFIEO, à des sociétés d'État et à d'autres organismes publics en ce qui a trait aux politiques et projets financiers, aux politiques et initiatives du secteur de l'électricité et aux emprunts sur les marchés des capitaux. L'OOF offre également de l'aide en ce qui a trait à structurer et à conclure des transactions financières et à retenir les services de conseillers financiers du secteur privé. L'OOF dirigera l'établissement du Fonds Trillium et continuera à collaborer avec le ministère des Finances, Infrastructure Ontario et d'autres ministères sur d'autres initiatives d'optimisation des actifs liées aux entreprises commerciales du gouvernement, par exemple en ce qui a trait à certains biens immobiliers de la province. L'OOF doit fournir des analyses et du soutien aux démarches de la province visant à réduire sa participation à l'actionnariat d'Hydro One de façon prudente et graduelle.

L'OOF continuera à soutenir et à faciliter la mise en œuvre de diverses autres initiatives gouvernementales, dont le Régime de retraite de la province de l'Ontario et le Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario.

Plan de mise en œuvre

- Offrir des analyses et des conseils portant sur des dossiers de décision et d'autres propositions financières. Minimiser le coût des transactions et répondre de la meilleure façon possible aux attentes du marché en développant la structure des transactions et en négociant les modalités détaillées.
- Prodiger, à l'intention d'organismes publics, des conseils sur les emprunts les moins coûteux, les placements et la gestion du risque.

- Donner des conseils sur les transactions qui exigent des garanties de la part de la province ou des garanties qui pourraient par ailleurs alourdir l'endettement ou les dettes latentes de l'Ontario.
- Élaborer des politiques en matière de taux d'intérêt, d'emprunt, de placement et de gestion du risque, et prodiguer des conseils à l'intention des ministères et des organismes publics en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à d'autres questions touchant le financement.
- Offrir un soutien aux initiatives de l'Ontario dans le domaine forestier.
- Offrir un soutien continu à l'initiative gouvernementale voulant que l'OOF offre des prêts aux organismes publics.
- Offrir du soutien au gouvernement au besoin en ce qui a trait aux prêts et aux garanties de prêts du ministère des Finances.
- Continuer à prodiguer des conseils aux ministères et sociétés d'État en ce qui a trait à des stratégies de financement de restructuration de la dette.
- Prodiguer des conseils, au besoin, en ce qui a trait à l'évaluation des actifs de la province, notamment les investissements dans ses entreprises commerciales, et fournir des analyses et des conseils sur l'optimisation des actifs en vue d'accroître l'efficience et de maximiser la valeur.
- Offrir des analyses en matière de finances et de politiques et offrir un soutien aux activités de modélisation, au besoin, quant aux initiatives et politiques relatives à l'électricité qui pourraient avoir des répercussions fiscales, financières ou économiques sur la province ou la SFIEO, notamment les suivantes :
 - La mise en œuvre en continu du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel.
 - La mise en œuvre et l'examen en continu du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord et la participation à un examen de l'efficacité et de l'efficience du programme et des options en ce qui a trait à un programme durable de soutien aux tarifs d'électricité pour les grands consommateurs industriels du Nord.
 - Les initiatives relatives à l'approvisionnement en électricité et à la conservation de l'électricité.
- Offrir des services de contrôle diligent et des conseils financiers au ministre des Finances en ce qui a trait aux demandes reçues en vertu du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones.
- Réaliser un suivi et fournir des projections fiscales et financières sur le secteur de l'électricité pour le compte de la province et de la SFIEO, ce qui comprend les analyses et les conseils fournis au ministre des Finances sur le reliquat de la dette, la production de rapports réguliers sur les sources de recettes de la SFIEO (p. ex. la redevance de liquidation de la dette pour les utilisateurs ne faisant pas l'objet d'un tarif résidentiel qui doit prendre fin le 1er avril 2018 selon la législation et les paiements tenant lieu de taxes) et les dépenses (p. ex. intérêts sur la dette).
- Offrir des analyses et des conseils en soutien à une administration efficace de l'ONFA et d'autres initiatives ayant trait au passif dans le domaine nucléaire, par exemple le suivi et l'examen de l'élaboration par OPG du plan type pour l'ONFA censé être soumis en 2016 l'approbation des budgets annuels de l'ONFA (ce qui comprend les dépenses liées aux investissements), et réaliser un suivi relatif à la garantie donnée par la province à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).
- Offrir des analyses et des conseils sur des questions touchant l'approvisionnement, le financement et le recouvrement des coûts dans le domaine de l'énergie nucléaire, y compris en ce qui a trait à la remise à neuf de centrales nucléaires.
- Poursuivre les efforts de l'OOF en matière de suivi, d'examen et de soutien des discussions sur les politiques de développement des gisements du Cercle de feu.
- Poursuivre l'étroite collaboration de l'OOF avec le personnel du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure et de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) en ce qui a trait aux méthodes de gestion des investissements de la province dans le secteur ontarien du capital-risque. Appuyer le rôle du directeur général en tant que vice-président du conseil d'administration de la SOFC.

- Fournir des services d'analyse et de contrôle diligent en ce qui a trait aux demandes soumises au Fonds pour l'emploi et la prospérité et aux demandes pertinentes adressées au Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et au Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario.
 - Continuer de soutenir l'initiative d'optimisation des actifs du gouvernement, ce qui comprend l'élargissement de l'actionnariat d'Hydro One, la vente ou la fusion d'Hydro One Brampton, la prestation d'analyses et de conseils financiers et l'emploi des recettes nettes du Fonds Trillium pour soutenir les investissements in infrastructure.
 - Fournir des services de coordination et de supervision pour certaines initiatives d'optimisation des biens immobiliers comme le dessaisissement des terrains où se trouvent le siège social de la LCBO et les propriétés du siège social d'OPG.
 - Diriger la mise en œuvre du Fonds Trillium afin de soutenir les investissements en matière de transport de passagers et de marchandises, et dans d'autres infrastructures jugées prioritaires.
6. *Veiller à ce que toute exécution du plan de continuité des activités (PCA) décentralisé de l'OOF soit couronnée de succès.*

Aperçu

Le plan de continuité des activités demeure en vigueur et est mis à jour si nécessaire afin de pouvoir être exécuté avec succès, de sorte que le personnel puisse, en cas d'interruption des activités, s'acquitter des tâches essentielles et soumises à des contraintes de temps.

Plan de mise en œuvre

- Passer en revue et mettre à jour le cadre organisationnel relatif au PCA.
- Passer en revue et mettre à jour les plans des divisions.
- Planifier et exécuter à l'échelle de l'organisation des exercices d'essai du PCA.
- Passer en revue la composition des équipes de direction et de soutien de l'organisation en ce qui a trait au PCA.

La mise en œuvre des orientations stratégiques ci-dessus exigera une conformité réglementaire et des technologies de l'information fiables.

ANALYSE CONJONCTURELLE

Situation économique

Les perspectives économiques pour l'Ontario, qui sont décrites ci-dessous, se basent sur la vision moyenne adoptée dans le secteur privé en date de décembre 2015. Comme c'est le cas de toute projection, la réalité pourrait être plus ou moins favorable que ces perspectives. En ce qui a trait à la planification des activités, l'OOF reconnaît qu'il pourrait faire face à une demande accrue de services financiers ou autres.

L'économie ontarienne poursuit sa croissance dans un climat économique mondial qui devient sans cesse plus concurrentiel. Le PIB de l'Ontario a affiché une hausse de 2,7 pour cent en 2014. Les responsables des prévisions dans le secteur privé font état, en moyenne, d'une croissance du PIB réel de 2,1 pour cent en Ontario en 2015, et s'attendent à une croissance de 2,4 pour cent en 2016, de 2,4 pour cent en 2017 et 2,1 pour cent en 2018. Les perspectives économiques témoignent de facteurs externes comme la croissance de l'économie américaine, les cours du pétrole et les taux de change applicables à la monnaie canadienne. L'instabilité et les incertitudes relatives à la croissance mondiale ont exacerbé la volatilité des taux d'intérêt, des bourses, des monnaies et des prix des produits de base. Malgré une conjoncture internationale incertaine et des cours du pétrole à la baisse, on prévoit que des conditions plus favorables sur les marchés financiers comprenant un dollar canadien qui se tire mieux d'affaire et une économie américaine robuste vont engendrer un élargissement de la croissance économique en Ontario, quand les exportateurs vont investir pour satisfaire à la demande.

Les États-Unis représentaient, en accueillant près de 80 pour cent des exportations ontariennes de marchandises en 2014, le plus important partenaire commercial international de la province de l'Ontario. La croissance économique américaine s'est renforcée pour atteindre 2,4 pour cent en 2014, après avoir grimpé à 1,5 pour cent en 2013. Les perspectives Blue Chip qui témoignent du consensus prévoient que l'économie américaine affichera une croissance annuelle de 2,5 pour cent de 2015 à 2017, et une croissance de 2,4 pour cent en 2018.

Le prix du baril de pétrole West Texas Intermediate (WTI) a connu une chute abrupte, passant de 108 dollars américains par baril en juin 2014 à un peu plus de 35 dollars américains par baril à la mi-décembre 2015. Une forte production en Amérique du Nord et dans les champs pétrolifères de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a exercé de la pression sur les prix de l'énergie, ainsi que des préoccupations au sujet du ralentissement de la croissance économique mondiale, particulièrement en Chine. Alors qu'on prévoit que la production de pétrole va demeurer soutenue, on estime que les cours du pétrole vont demeurer bien en deçà de leur moyenne préalable à la récession.

Le dollar canadien s'est déprécié à partir d'un plafond dans les environs de 94 cents américains à la mi-2014 pour atteindre un niveau inférieur à 72 cents américains en décembre 2015. Les prévisions du secteur privé font état d'un dollar canadien valant 78 cents américains en moyenne 2015, puis d'un fléchissement en 2016 avec une valeur de 75 cents américains en moyenne.

Marchés financiers

Une faible inflation et un ralentissement de la croissance ont mené la Banque du Canada à réduire le taux cible du financement à un jour de 50 points de base en 2015. La plupart des économistes du secteur privé ne s'attendent pas à ce que la Banque du Canada hausse ses taux avant la fin de 2016 au plus tôt. En fait, certains d'entre eux croient que la banque pourrait réduire de nouveau les taux d'ici la mi-2016.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale a haussé les taux pour la première fois depuis 2006 lors de sa réunion de décembre, expliquant sa décision par un marché de l'emploi robuste et des prévisions d'une

hausse de l'inflation vers une cible de deux pour cent dans le moyen terme. On prévoit que la Fed continuera de hausser les taux, mais de façon graduelle. Quant à elle, la Banque centrale européenne a annoncé en décembre la mise en application de nouvelles mesures de stimulation dans le cadre de sa lutte contre la faiblesse de l'inflation.

Selon les prévisions du secteur privé, le taux des obligations du Trésor canadien à trois mois devrait chuter d'une moyenne de 0,9 pour cent en 2014 à 0,5 pour cent en 2015, pour ensuite grimper à 0,6 pour cent en 2016. Selon les perspectives Blue Chip qui témoignent du consensus, le taux des obligations du Trésor américain à trois mois devrait afficher une moyenne de 0,1 pour cent en 2015, pour ensuite grimper à 0,8 pour cent en 2016.

Les taux d'intérêt à long terme sont demeurés bas dans de nombreux pays avancés, car de faibles attentes en ce qui a trait aux cours du pétrole et à l'inflation et des perspectives faisant état d'une faible croissance mondiale poussent les investisseurs vers la sécurité relative qu'offrent les marchés de la dette souveraine. On prévoit que le taux des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans se chiffrera à 1,5 pour cent en moyenne en 2015, après un taux moyen de 2,2 pour cent en 2014, pour ensuite passer à 2,0 pour cent en 2016. Selon les perspectives Blue Chip qui témoignent du consensus, le taux des obligations du gouvernement américain à 10 ans baissera à 2,2 pour cent en moyenne en 2015, après avoir atteint un taux moyen de 2,5 pour cent en 2014, pour ensuite remonter à 2,7 pour cent en 2016.

Initiatives gouvernementales

Les développements en matière de politiques gouvernementales et le rendement financier dans le secteur de l'électricité en Ontario, qui comprend Ontario Power Generation (OPG), Hydro One et les services publics municipaux, pourraient avoir une incidence sur les besoins en matière d'emprunt par l'entremise des flux de trésorerie vers la SFIEO. Plus particulièrement, les efforts continus que déploie la province pour élargir l'actionnariat d'Hydro One engendreront d'importants flux de trésorerie entrants pour la SFIEO.

L'OOF poursuivra la surveillance du marché des obligations vertes en vue de noter des occasions d'émission dans le cadre du programme d'obligations vertes. L'OOF dirigera la mise en œuvre du Fonds Trillium qui affectera à des investissements en infrastructure à l'échelle de l'Ontario les gains nets réservés à cet effet découlant des ventes d'actifs admissibles. L'OOF offrira également un soutien financier au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique en ce qui a trait au Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario et à l'établissement d'un Compte de réduction des gaz à effet de serre.

L'OOF offrira du soutien financier et facilitera un prêt provincial visant à financer les coûts associés au nouveau Régime de retraite de la province de l'Ontario.

L'OOF fournira également des analyses et des conseils de nature financière en soutien à l'engagement de la province à dégager la valeur de biens désignés et continuera de collaborer avec Infrastructure Ontario dans d'autres secteurs du gouvernement afin d'optimiser certains éléments du portefeuille immobilier de la province, et plus particulièrement en ce qui a trait à la vente des terrains où se trouvent le siège social de la LCBO et les propriétés du siège social d'OPG et des terrains de Seaton et de Lakeview.

Conformité réglementaire

L'OOF veillera à ce que l'information que la province doit divulguer en lien avec son émission de titres de créance dans les documents connexes, les rapports publiés périodiquement (notamment le Budget, les résultats financiers trimestriels, les Comptes publics de l'Ontario et le document « Perspectives économiques et revue financière » publié en automne) et d'autres documents d'information publiés ou déposés en vertu des lois et règles sur les valeurs mobilières applicables aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Australie, en Suisse et à Singapour soit déposée en temps voulu et conformément à ces exigences. L'OOF réalisera un suivi continu des exigences réglementaires afin de s'assurer que la province dispose d'un accès à ces marchés en permanence.

INITIATIVES FAISANT INTERVENIR DES TIERS

Exception faite du gouvernement provincial, il n'existe aucune tierce partie avec laquelle l'OOF aurait noué un partenariat ou une relation de financement aux fins de la mise en œuvre des programmes de l'OOF. L'OOF n'offre pas non plus des paiements de transfert (bourses, subventions ou aide aux particuliers; secteur commercial; institutions non commerciales; autres organisations gouvernementales) à des tiers.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

L'OOF prévoit, pour la période de 2016 à 2019, mettre en œuvre son plan d'activités à partir de ses ressources et affectations budgétaires actuelles.

PLAN DE COMMUNICATION

Plan d'activités

Le plan d'activités de l'OOF sert d'outil à l'interne pour la direction et le personnel dans l'élaboration des plans de programmes et d'outil d'évaluation du rendement de l'organisme grâce à la production régulière de rapports sur les initiatives à l'intention du conseil d'administration. Le plan communique de plus les objectifs opérationnels de l'OOF au ministre et au ministère des Finances.

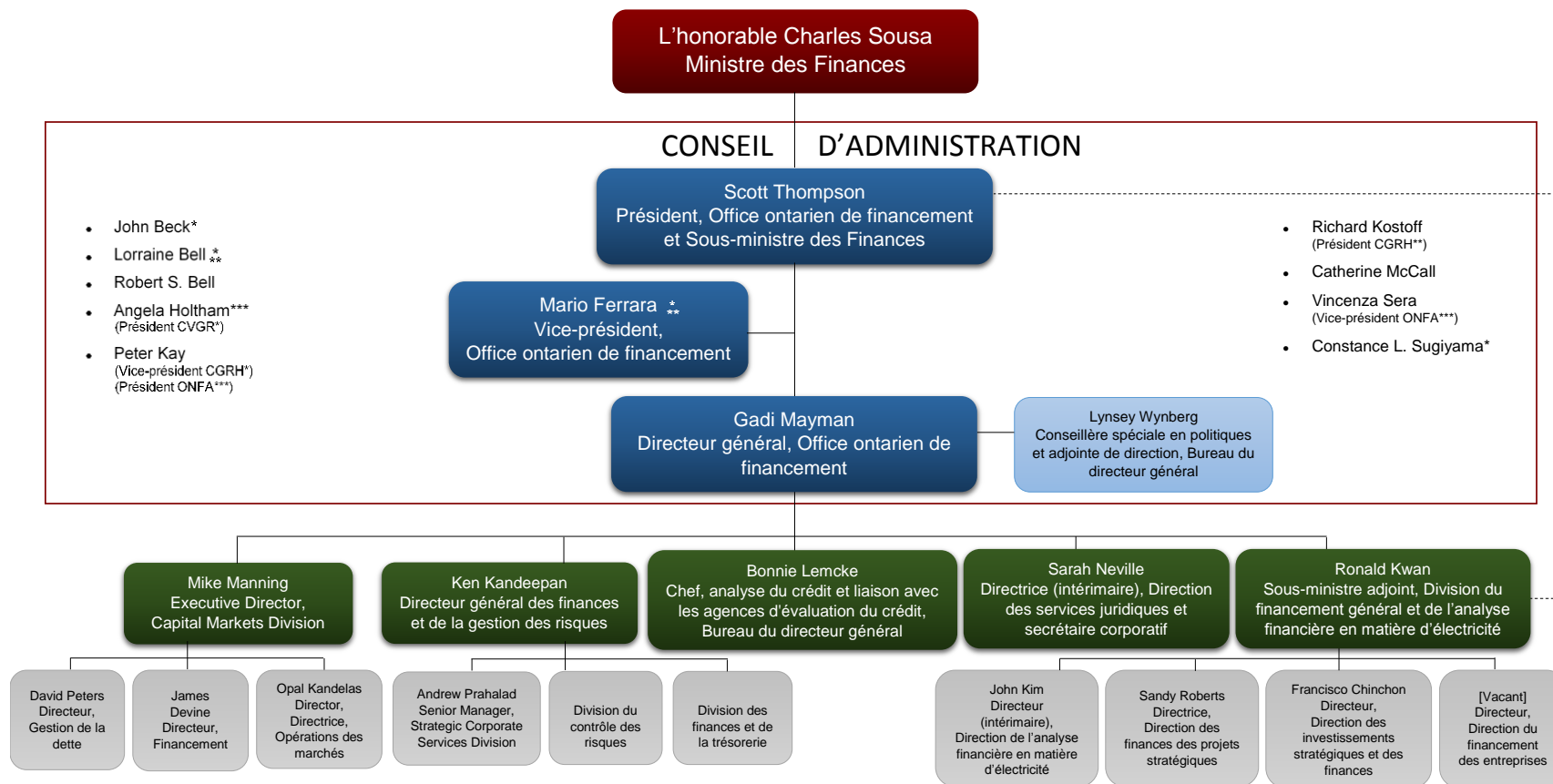
Autres communications

L'OOF compte un certain nombre de parties intéressées externes, dont des investisseurs individuels et institutionnels, des courtiers en valeurs mobilières, des banques et des agences de notation. L'OOF emploiera diverses méthodes pour communiquer avec ses parties intéressées pour la période de 2016 à 2019, dont les suivantes :

1. Sites Web (comprenant entre autres des renseignements sur les dépenses) : www.ofina.on.ca; www.ontariosavingsbonds.com; http://www.ofina.on.ca/algp/french/index_fr.htm;
2. Budget et mises à jour trimestrielles : création d'éléments ayant trait aux emprunts et à la gestion de la dette.
3. Bulletins et fiches de renseignements trimestriels, présentations et autres documents à l'intention des investisseurs (sur le site Web).
4. Rapport annuel (comme l'exige la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*).
5. Dépôt de documents réglementaires.
6. Plan d'activités.
7. Protocole d'entente.

Nous emploierons d'autres moyens de communication au cours de l'année, par exemple des rencontres avec les investisseurs et des entretiens réguliers avec les agences de notation. L'OOF est de plus responsable d'élaborer des moyens de communication pour la SFIEO, et poursuivra la tenue du site Web de la SFIEO www.oefc.on.ca et la production du rapport annuel de la SFIEO.

ORGANIGRAMME



* CVGR = Comité de vérification et de gestion des risques
 ** CGRH = Comité de la gouvernance et de ressources humaines
 *** Comité d'investissement de l'ONFA